

Carante

Il s'agit dans le questionnaire ci-dessous de renseignements auxquels on attache la plus sérieuse importance. Prière de vouloir bien le remplir d'urgence, et en apportant dans les réponses tout le soin, toute l'exactitude possibles.

Après le travail fait, prière de le retourner directement et sans retard.

au Secrétariat J. L. Gréché

Réponses.

1^{re}. Combien y a-t-il dans la commune de pauvres, incapables de travailler, et qui ont besoin d'une assistance habituelle?

— Environ quarante-cinq —

2^{re}. — Combien y a-t-il actuellement dans la commune de familles qui sans être tout-à-fait pauvres, et dont le chef peut travailler et travailler, auraient cependant besoin d'être secourues toute l'année?

— au moins vingt-cinq familles —

Combien auraient besoin d'être assistées seulement de temps en temps? De combien de personnes se composent toutes ces familles réunies? (Celles dont il est parlé au n^o 2.)

— quinze familles, au moins, auraient besoin de cette sorte d'assistance.
— Deux cents personnes environ —

3^{re}. — Quelles somme serait nécessaire pour venir en aide aux catégories ci-dessus? (1 et 2)

— Aucun, à ma connaissance. Cependant assez fréquemment on rencontre dans la paroisse des vagabonds étrangers —

4^{re}. — Combien y a-t-il dans la commune de mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier?

5^{re}. — Y a-t-il dans la commune une association pour l'extinction de la mendicité?

— nullement — à un jour convenu les pauvres viennent, un membre de chaque famille, prendre l'aumône distribuée à heure fixe. En outre chacun donne selon ses moyens et le degré de charité, aux pauvres, honteux de son quartier.

Fonctionne-t-elle bien?

La mendicité a-t-elle cessé?

Montant des ressources.

— usage qui existe me semble probablement le plus propre à réussir —

6^{re}. — S'il n'existe pas d'association, pensez-vous qu'on pourrait organiser un comité d'assistance et proposer avec succès une souscription pour cinq ans, soit en argent, soit en nature, si elle était recommandée et entreprise dans toutes les communes où la mendicité était interdite surtout pour tous les paresseux? (Ne vous préoccupez pas trop, en répondant, des difficultés d'exécution; voyez seulement s'il y aurait lieu d'espérer que cette souscription fût bien accueillie par un assez grand nombre d'habitants.)

7^{re}. — Quel est le médecin ou quels sont les médecins qu'on appelle dans votre commune en cas de maladie?
Quelle distance ont-ils à parcourir?

— on appelle, très rarement il est vrai, tantôt le médecin de saint-paul de lion, tantôt Cuis de montbain. — Destin ~~pol~~ à Carante, en voiture par taule, on compte au moins vingt quatre kilomètres: et 36 kilomètres, en passant par le passage de la corde ~~pol~~ (compte treize kilomètres de montbain à Carante)

8^{re}. — Avez-vous une sœur de charité pour les malades?

9^{re}. — Combien de décès par an? — 36, environ —

— nous avons une sœur de charité, jouissant de l'estime et d'une confiance générale.

10^{re}. — Si l'on organisait la médecine gratuite pour les indigents, combien y aurait-il de familles à inscrire sur la liste en se montrant sévère?

— on aurait à inscrire le quart des familles de la paroisse.

— Le Recteur de Carante — Laot —

Mettre au dos de la feuille les observations, s'il y a lieu.

Aut. de l'Etat, n. 1000000